

# RÈGLEMENT CONCOURS TRICOTHON® 2011



## 1. PARTICIPANTS

Créaplus, syndicat professionnel des activités manuelles artistiques, dont le siège social est situé 12, rue de Pyramides 75001 Paris (SIREN 400082400), organise un concours, intitulé « Concours TRICOTHON 2011 ». Ce concours est ouvert à toute personne majeure (18 ans et plus), résidant en France métropolitaine ou en Corse, et à l'exception des membres du personnel des entreprises partenaires et de l'organisateur.

L'objectif est de mettre en lumière les talents qui s'expriment dans l'activité tricot, en soulignant la créativité, la maîtrise technique et les valeurs artistiques. Notamment par toute exposition publique que l'organisateur mettra en place, ainsi que par la publication / diffusion d'un livre présentant une sélection des réalisations reçues pour ce concours, et par la diffusion d'information par voie de presse.

## 2. DOTATION

Ce concours est doté des prix suivants :

• **le Premier Prix :**

un Week-end d'une valeur de 500 € TTC

• **le 2e Prix :**

un Week-end d'une valeur de 300 € TTC

• **le 3e Prix :**

un Week-end d'une valeur de 200 € TTC

Un exemplaire du livre (voir art.6) sera offert à chaque participant dont la réalisation aura été sélectionnée pour paraître dans ce livre. D'autres prix pourront s'ajouter à cette dotation. Dans ce cas, ils seront annoncés par l'organisateur aux participants et par voie de presse. Les lots ne seront en aucun cas échangés.

## 3. OBJET

Tout participant doit créer et réaliser un (ou plusieurs) bonnet (s), pour femme, homme ou enfant, suivant une création personnelle originale. Toutes les techniques de tricotage et/ou de crochetage sont acceptées. La réalisation doit inclure un minimum de 50% de laine à tricoter. Il sera accepté tous autres matériaux, notamment à crocheter et tous accessoires.

Tout bonnet reçu par Créaplus sera réputé original. Chaque participant garantit à l'organisateur la jouissance entière, libre de toutes servitudes, des droits sur le bonnet réalisé par lui pour ce concours, et déclare notamment que sa création est entièrement originale et ne contient aucun emprunt à une œuvre quelconque de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'organisateur et/ou de l'éditeur du livre.

Tout bonnet ainsi réalisé est à remettre par le participant, à compter du 25 mai jusqu'au 30 juin 2011 18 heures, dans l'un des points de vente partenaires du

concours, accompagné d'un bulletin de participation dûment rempli. Les bulletins de participation sont à retirer dans les points de vente partenaires. Les informations saisies dans le bulletin d'inscription valent preuve de son identité.

## 4. JURY ET PALMARÈS

Un jury, composé de journalistes et de professionnels spécialisés, nommé par Créaplus, sera seul compétent pour voter et décerner les prix du concours. Les décisions du jury seront sans appel. Trois critères seront retenus par le jury dans leur vote : la créativité valant pour 1/3 de sa note, la maîtrise technique pour 1/3 et la valeur artistique pour 1/3.

La proclamation des prix se fera avant le 30 septembre 2011, par voie de presse, ainsi que dans les points de vente partenaires et sur le site web de Créaplus.

Créaplus et ses partenaires déclinent toute responsabilité, directe ou indirecte, en cas de perte, de vol, de dommages quelconques, même consécutifs, subis par un participant à l'occasion de ce concours.

## 5. EXPOSITION PUBLIQUE ET INFORMATION DU PUBLIC

Les bonnets reçus pour le présent concours dans les conditions exigées pourront faire l'objet d'exposition(s) publique(s), dans un but de promotion générale du tricot. Dans ce cas, les participants en seront informés. Ils l'acceptent en prenant part à ce concours. Tout participant l'accepte, et autorise expressément l'utilisation de sa création à ce titre, par le simple fait de sa participation à ce concours.

Chacun des bonnets réalisés pour ce concours devra être accompagné d'une description (notice figurant dans le bulletin de participation) décrivant les techniques utilisées et les étapes de leur réalisation, ainsi que les matériaux, fournitures et accessoires utilisés. Ces informations, présentant un caractère pédagogique à l'attention du public, seront exigées. L'organisateur se réserve le droit d'opérer toute sélection avant toute exposition publique, librement et sans avoir à rendre de compte.

## 6. LIVRE PRÉSENTANT UNE SÉLECTION DES BONNETS

Un livre sera édité, qui présentera une sélection des bonnets réalisés pour ce concours, avec indication de l'identité (prénom et nom) du créateur participant et des techniques utilisées. Ce livre sera diffusé dans les points de vente partenaires qui le souhaiteront, ainsi que dans le réseau des librairies, magasins spécialisés et tous autres circuits, au prix de 16 Euros (prix indicatif).

## 7. HORS-CONCOURS

Toute participation non conforme au présent règlement sera déclarée hors-concours, notamment dans tout cas suivant et sans que cette liste soit limitative : bonnet réceptionné hors délais, bulletin non joint, incomplet, non signé ou illisible même en partie, utilisation insuffisante de laine à tricoter, technique de création non admise, etc.

## 8. COMMUNICATION ET REPRODUCTION

Par le simple fait de sa participation à ce concours, chaque participant accepte que sa création fasse l'objet d'une reproduction graphique dans le livre qui sera édité, ainsi que sur tout support préalablement agréé par l'organisateur, sur les sites internet de l'organisateur, ceux des partenaires et tous autres magazines de presse et sites agréés par l'organisateur. Le participant abandonne préalablement tous droits en cas de reproduction de son œuvre dans tous les supports ainsi définis.

## 9. VENTE OU RESTITUTION

Tout bonnet réalisé pour ce concours sera, suivant le choix du participant exprimé sur son bulletin de participation, soit mis en vente au profit de l'association Les Blouses Roses, soit restitué au participant. Si non précisé sur le bulletin, le bonnet sera mis en vente. Leur mise en vente sera réalisée par les soins de l'organisateur, par tout moyen à sa convenance. La vente se fera au seul bénéfice de l'association Les Blouses Roses. De même, les droits d'auteurs issus de la vente du livre édité à l'occasion de ce concours seront intégralement reversés au profit de ladite association.

## 10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## 11. RÈGLEMENT DÉPOSÉ CHEZ HUISSIER

Le présent règlement conçu par Créaplus, qui s'en réserve tous droits de reproduction, est déposé chez Maître Éric Crussard, Huissier de Justice, à Paris.

## 12. INFORMATIONS SUR LE PRÉSENT CONCOURS

Pour toute information sur ce concours, contacter tout point de vente partenaire.



concours@creaplus-france.fr

# BULLETIN DE PARTICIPATION

## CONCOURS TRICOTHON® 2011

**À remplir et à déposer avec votre bonnet (1 bulletin par bonnet) chez votre Point de vente partenaire jusqu'au 30 juin 2011 au plus tard.**

Je soussigné(e)

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Je participe au concours de tricot TRICOTHON.

Je déclare avoir lu le règlement du concours.

J'en accepte chaque clause sans restriction aucune.

Je déclare être majeur(e)

Date + "lu et approuvé" + signature

## Coordonnées du point de vente partenaire

Nom / raison sociale du point de vente \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Tampon du point de vente

## Réalisation de votre bonnet

- Décrire clairement et lisiblement en p. 2 et 3 les étapes de la réalisation de votre bonnet. Pour vous aider, vous trouverez en page 2 la marche à suivre pour donner vos explications.
- Une description incomplète ou illisible de votre part peut entraîner la mise hors concours de votre participation.
- Ces informations à caractère pédagogique figureront dans le livre si votre bonnet est sélectionné par le jury du concours.
- Précisez le matériel, les fournitures et les accessoires utilisés, avec les références et les marques des fournisseurs.

## Démarche artistique (facultatif)

Expliquez ici vos choix artistiques dans la création de ce bonnet.

## Vente ou restitution du bonnet

Indiquez ci-après votre choix (Art. 9 du règlement), en cochant.

- J'accepte que ce bonnet soit mis en vente au profit de l'association **Les Blouses Roses**
- Je demande que ce bonnet me soit restitué. Je viendrai le récupérer dans le point de vente partenaire (adresse ci-contre).

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

# Description de la réalisation du bonnet

À remplir par le participant

## Quelques conseils

- Commencez par indiquer le nombre de mailles montées ainsi que le numéro des aiguilles utilisées.
- Expliquez clairement, rang par rang, la réalisation de votre bonnet (ex: 10<sup>e</sup> rang: Faites, sur l'endroit du travail, \*1m. envers, 2m. croisées devant, 2m. croisées derrière\*. Répétez de \*à\* sur tout le rang.).
- Décrivez au fur et à mesure de l'avancement de votre bonnet les différentes étapes de réalisation :
  - changement de points
  - changement de n° d'aiguilles ou de crochets
  - augmentation
  - diminution
  - changement de qualité
  - changement de coloris
  - n'oubliez pas de mesurer régulièrement votre ouvrage à chaque étape
  - n'oubliez pas de joindre une grille si vous faites un jacquard et/ou si votre point le nécessite

## Matériel et fournitures utilisés

### Laine

- nombre de pelotes \_\_\_\_\_
- composition de la laine \_\_\_\_\_
- marque(s) \_\_\_\_\_
- qualité(s) \_\_\_\_\_
- coloris \_\_\_\_\_

### N° d'aiguilles et/ou de crochet

### Accessoires

### Points employés

Échantillons 10 x 10 cm = \_\_\_\_\_

## Description

Besoin de place supplémentaire ? Ajoutez une feuille en y inscrivant votre nom

Concours réalisé avec :

BERGERE  
de France



fonty  
made in Creuse

anny  
blatt  
LAINES

PINGOUIN

Katia



PLASSARD  
DIFFUSION

LANG  
Y A R N S



Paritys

